

PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS.

Présents : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS, Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS,

Absents : Mme MACHADO, Mme CHRISTOL,

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DUMA, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme DELCASSE

Secrétaire de Séance : Mr DUMAS

Une liste d'émargement de présence a été signée.

Convocation en date du : 16/06/2025

Publication en date du : 03/10/2025

Ouverture de la séance à 18h00

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 Juin 2025

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration
- 2- Délibération afférente au renouvellement de l'adhésion à l'association ATLAS
- 3- Délibération afférente à l'achat d'un local d'activités situé Rue des Sports
- 4- Délibération afférente à la cession d'un bien situé Rue Valségur

- 5- Délibération afférente à l'autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains communaux
- 6- Délibération afférente à l'autorisation d'aménager un cheminement en stabilisé sur des terrains appartenant au CCAS
- 7- Etude des demandes d'attribution d'aides facultatives en cours
- 8- Questions diverses

Monsieur le Président procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président propose de nommer Mr Dumas, administrateur, secrétaire de séance.

Mr Dumas *est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.*

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 qui a été adressé aux élus le 23 juin 2025.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 Juin 2025

PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS

POUR INFORMATION

1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2024/2025.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

Délibération
DEL.2025/013

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2024/2025.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
13/06/2025	DEC 2025/007NC	Portant octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du 1 ^{er} Mai pour l'année scolaire 2024/2025
13/06/2025	DEC 2025/008NC	BON ALIMENTAIRE
13/06/2025	DEC 2025/009NC	DOMICILIATION
13/06/2025	DEC 2025/010NC	DOMICILIATION
13/06/2025	DEC 2025/011NC	DOMICILIATION

Le Conseil d'administration ***prend*** acte de la présentation des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

2 – Délibération afférente au renouvellement de l'adhésion à l'association ATLAS

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame la Vice-Présidente rappelle que, compte tenu des nouvelles dispositions d'enregistrement des demandes de logements sociaux, le CCAS a adhéré depuis le 12/02/2018

à l'Association ATLAS permettant l'accès au dispositif de Demande de Logement Social Départemental IMHOWEB. Il est donc nécessaire de renouveler cette adhésion.

Le montant de 500 €, correspondant à l'adhésion permettant l'accès au fichier partagé de la demande locative sociale, sera à régler sur l'exercice budgétaire 2025.

Délibération DEL.2025/014
--

Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association ATLAS

Madame la Vice-Présidente rappelle que, compte tenu des nouvelles dispositions d'enregistrement des demandes de logements sociaux, le CCAS adhère depuis le 12/02/2018 à l'Association ATLAS permettant l'accès au dispositif de Demande de Logement Social Départemental IMHOWEB.

Le montant de 500 €, correspondant à l'adhésion permettant l'accès au fichier partagé de la demande locative sociale, sera à régler sur l'exercice budgétaire 2025.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mme la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler l'adhésion à l'association ATLAS
--

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
--

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 611 du budget du CCAS
--

<i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</i>

3 – Délibération relative à l'achat d'un local d'activités situé Rue des Sports

Rapporteur : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS

Débats

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'Administration que la société Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, quatre locaux d'activités sont proposés à la vente.

Il propose au Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale se porte acquéreur du local d'activité 2 d'une superficie de 91.95 m²

Délibération DEL.2025/015
--

Objet : Achat d'un local d'activités situé Rue des Sports

La société Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, quatre locaux d'activités sont proposés à la vente.

Il est proposé au Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale se porte acquéreur du local d'activité 2 d'une superficie de 91.95 m² au prix de 1750 €/m² HT.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS de se porter acquéreur du local d'activité 2 de 91,5 m² auprès de la société SASU Eglantine au prix de 1750 €/m² HT.- Précise que l'achat de ce bien donnera lieu à la signature d'un compromis de vente comprenant la clause suspensive suivante : la présente acquisition se réalisera dès la cession de la maison appartenant au CCAS et située sur la parcelle cadastrée section AY 129 située Rue Valségur.- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération. |
|---|

<i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</i>

4 – Délibération afférente à la cession d'un bien situé Rue Valségur

Rapporteur : Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS

Débats
--

Monsieur le Président du CCAS rappelle que le centre communal d'action sociale est propriétaire d'une maison T3 située Rue Valségur.

Il est donc proposé au conseil d'administration de lancer une consultation pour la cession de ce bien. Par ailleurs, dans le cadre de cette mise en vente, il est également demandé au

Conseil d'administration, si cela s'avérait nécessaire d'autoriser le recours à une agence immobilière

Il est précisé que la vente fera ultérieurement l'objet d'une délibération motivée du Conseil d'administration afin d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout acte y afférent.

Délibération DEL.2025/016
--

Objet : Cession d'un bien situé Rue Valségur

Le centre communal d'action sociale est propriétaire d'une maison T3 située Rue Valségur.

Il est proposé au conseil d'administration de lancer une consultation pour la cession de ce bien.

Par ailleurs, dans le cadre de cette mise en vente, il est également demandé au Conseil d'administration, si cela s'avérait nécessaire d'autoriser le recours à une agence immobilière.

Il est précisé que la vente fera ultérieurement l'objet d'une délibération motivée du Conseil d'administration afin d'autoriser Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer tout acte y afférent.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS de lancer une consultation pour la cession de ce bien.- D'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS le recours à une agence immobilière si cela s'avérait nécessaire- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération. |
|---|

<i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</i>

5 – Délibération afférente à l'autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains appartenant au CCAS

Rapporteur : Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS

Débats
--

Monsieur le Président du CCAS rappelle que la commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Afin de cristalliser les droits attachés à la délivrance de certains actes, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains du Centre communal d'action sociale situés :

Rue Grande Rivière

BE 170 d'une superficie de 119 m²

BE 171 d'une superficie de 359 m²

BE 172 d'une superficie de 64 m²

Rue Valségur

AY 129 d'une superficie de 290 m².

Délibération DEL.2025/017
--

Objet : Autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains appartenant au CCAS

La commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Afin de cristalliser les droits attachés à la délivrance de certains actes, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser M. le Président ou la Vice-Présidente à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains du Centre communal d'action sociale situés :

Rue Grande Rivière

BE 170 d'une superficie de 119 m²

BE 171 d'une superficie de 359 m²

BE 172 d'une superficie de 64 m²

Rue Valségur

AY 129 d'une superficie de 290 m².

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains du Centre communal d'action sociale- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération. |
|---|

<i>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</i>

6 – Délibération afférente à l'autorisation d'aménager un cheminement en stabilisé sur des terrains appartenant au CCAS

Rapporteur : Monsieur Grégoire CARNEIRO, Président du CCAS

Débats

Monsieur le Président du CCAS indique que dans le cadre des travaux de réaménagement du Chemin de Virebent par Toulouse Métropole, une zone de compensation de zone humide d'une superficie de 2980 m² a été recherchée.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BI 4 située lieu-dit Grande Rivière.

La commune a accepté de mettre à disposition ces parcelles pour permettre à Toulouse Métropole de créer la zone humide compensatoire (décaissement du sol et restauration de prairies humides avec plantation d'arbustes hygrophiles), de l'entretenir et d'en faire le suivi écologique sur une durée de 30 ans.

Dans le cadre de cette mise à disposition, Toulouse Métropole s'engage à réaliser un cheminement en stabilisé d'une largeur de 2 mètres traversant les parcelles cadastrées section BI138-BI136-BI130-afin de permettre un accès au site. Il est nécessaire que le CCAS donne son autorisation pour que les travaux d'accès puissent se réaliser sur ces parcelles.

Délibération DEL.2025/018

Objet : Autorisation d'aménager un cheminement en stabilisé sur des terrains appartenant au CCAS

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Chemin de Virebent par Toulouse Métropole, une zone de compensation de zone humide d'une superficie de 2980 m² a été recherchée.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BI 4 située lieu-dit Grande Rivière.

La commune a accepté de mettre à disposition ces parcelles pour permettre à Toulouse Métropole de créer la zone humide compensatoire (décaissement du sol et restauration de prairies humides avec plantation d'arbustes hygrophiles), de l'entretenir et d'en faire le suivi écologique sur une durée de 30 ans.

Dans le cadre de cette mise à disposition, Toulouse Métropole s'engage à réaliser un cheminement en stabilisé d'une largeur de 2 mètres traversant les parcelles cadastrées section BI138-BI136-BI130-afin de permettre un accès au site. Il est nécessaire que le CCAS donne son autorisation pour que les travaux d'accès puissent se réaliser sur ces parcelles.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS et après en avoir délibéré, décide :

- **Approuve** la convention de mise à disposition et promesse d'obligations réelles environnementales pour la gestion du site de compensation écologique zone humide dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voie bus chemin de Virebent ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

7 – Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Rapporteur : Mme LANDES

Débats

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Délibérations

DEL2025/014NC

DEL2025/015NC

DEL2025/016NC

DEL2025/017NC

Objet : Etude des demandes d'aides facultatives en cours

Madame Landes présente les dossiers de demandes d'aides financières remis en Conseil d'Administration.

Celui-ci a procédé à l'étude et aux votes des demandes d'aides financières présentées.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de la Vice-Présidente et après avoir délibéré :

- **PREND** en charge le paiement des factures entièrement ou en partie
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

8 – Questions diverses

Les membres du Conseil d'Administration ont interrogé la Vice-Présidente concernant la date de livraison des colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

Fin de la séance à 19h30



Grégoire CARNEIRO

Président de séance

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Louis DUMAS

Secrétaire de séance